



Conseillers élus : 11  
En fonction : 11  
Présents : 10

## **Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020**

**Sous la présidence de M. KRAPPENBAUER Marc, Maire de la  
Commune**

**Membres présents :**

MM. KRAPPENBAUER Marc (Maire), VAUBOURG Pascal (1<sup>er</sup> Adjoint),  
MAHLER Etienne (2<sup>ème</sup> Adjoint), M. MERCKLING Claude (3<sup>ème</sup> Adjoint)  
Mmes BALZER Vanessa, MERCKLING Stéphanie, RECHT Anne et  
WISSEN Laetitia  
MM. JACKY Olivier et KUHLMANN Pierre

**Membre excusé :** CURTO Aïcha

**Date de convocation :** 3 juillet 2020

**Ouverture de la séance :** 20 h 40

M. le Maire ouvre la séance à 20h40 et les conseillers municipaux procèdent à l'approbation et à la signature du procès-verbal de la dernière séance.

<b><u>Objet 1</u> : Création d'un poste d'ATSEM</b>
---

M. le Maire informe les conseillers qu'il faut prévoir le renouvellement du contrat de l'ATSEM non titulaire à mi-temps pour la durée du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2020/2021, selon les discussions entre les maires des 3 villages du RPI.

De ce fait, il convient de prévoir la création d'un poste d'ATSEM (agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles) pour une durée hebdomadaire de 14,31/35<sup>ème</sup> soit 14 heures 19 minutes (pour une durée de travail effective de 16h00) pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire, soit du 31 août 2020 au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à mi-temps, à raison de 14,31/35<sup>ème</sup>) à compter du 31 août 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020.

- l'agent percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 01 du grade d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles contractuel, indice brut 353, indice majoré 329, pour une durée hebdomadaire de service de 14 H 19.
- M. le Maire est autorisé à signer tous les documents concernant cette création de poste.

**Objet 2 : Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de Schillersdorf est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

À l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 août 2020

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants

**Vu** l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal** : à l'unanimité

Désigne M. KRAPFENBAUER Marc en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

Désigne M. VAUBOURG Pascal en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

Dit que :

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant deux mois.
- La présente délibération sera transmise à :
  - Monsieur le Préfet du Bas-Rhin

<p><b>Objet 3 : Commission communale des impôts directs (CCID) Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres</b></p>
--

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques **dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Civilité	Nom	Prénom	Adresse	Impositions
M.	VAUBOURG	Pascal	1A, rue des Vignes – Schillersdorf	TH
M.	MAHLER	Etienne	12, rue des Vignes – Schillersdorf	TH / TF
M.	MERCKLING	Claude	3, rue des Chênes – Schillersdorf	TH
Mme	CURTO	Aïcha	4, rue des Chênes – Schillersdorf	TH
M.	JACKY	Olivier	19, rue des Puits – Schillersdorf	TH
M.	KUHM	Pierre	3, rue des Vignes – Schillersdorf	TH
Mme	MERCKLING	Stéphanie	11, rue Klamm - Schillersdorf	TH
Mme	RECHT	Anne	20, rue des Chênes - Schillersdorf	TH / TF
M.	KLIPFEL	Nicolas	13, rue du Pasteur Schroeder – Schillersdorf	TH / TF / CFE
M.	BALZER	Cédric	16, route de Mulhausen – Schillersdorf	TH / TF / CFE
Mme	MEHL	Elfriede	12, rue des Comtes de Hanau – Schillersdorf	TH / TF / CFE
M.	MERCKLING	Michel	8, rue des Chênes – Schillersdorf	TH / TF
M.	PETER	Théo	19, rue des Comtes de Hanau	TH / TF
M.	SCHAEFFER	Daniel	14, rue des Puits – Schillersdorf	TH / TF
M.	BRUMBTER	Bernard	34, rue des Comtes de Hanau – Schillersdorf	TH / TF
M.	FROEHLICH	Kevin	9, rue du Pasteur Schroeder – Schillersdorf	CFE
M.	PALMAY	Cyrille	6, rue des Puits – Schillersdorf	TH / TF / CFE
M.	JUNG	Serge	27, rue du Pasteur Schroeder – Schillersdorf	TH / TF / CFE
M.	SCHNEIDER	Hervé	17, rue du Pasteur Schroeder – Schillersdorf	TH / TF / CFE
M.	STRUB	Sébastien	11A, rue des Comtes de Hanau – Schillersdorf	TH / CFE
Mme	HUSSON	Joanne	15, rue des Puits – Schillersdorf	TH / TF
Mme	LOHMULLER	Emmanuelle	31, rue des Puits – Schillersdorf	TH / TF
M.	LUCKEL	Christian	28, rue des Vignes – Schillersdorf	TH / TF
M.	METZGER	Pierre	7, rue du Pasteur Schroeder – Schillersdorf	TH / TF

**Objet 4 : Constitution de la commission PCS (Plan communal de Sauvegarde)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en plus des commissions formées lors de la dernière réunion, il convient également de prévoir une commission chargée de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le Plan Communal de Sauvegarde est arrêté par le maire de la commune et la mise en œuvre du PCS relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les membres suivants :

- M. KRAPPENBAUER Marc (Président)
- M. VAUBOURG Pascal
- M. MAHLER Etienne
- M. MERCKLING Claude
- M. KUHM Pierre
- JACKY Olivier
- Mme WISSEN Laetitia

#### **Objet 5 : Acceptation d'un don de l'ASL**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Sports et Loisirs a l'intention de faire un don à la Commune d'un montant de 2.800 €. Les conseillers acceptent le versement de cette somme à l'unanimité.

#### **Objet 6 : Divers**

- Après en avoir délibéré, les conseillers confirment la décision, au vu des consignes données, de ne pas faire de cérémonie commémorative de la Fête Nationale le 13 juillet prochain et de ne pas faire de distribution de brioches.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection de la peinture à l'église, suite aux infiltrations causées par la tempête CIARA au mois de janvier 2020, auront lieu à compter du 21 juillet prochain. La réception des travaux est prévue le 8 septembre 2020.  
Par ailleurs, il annonce aux conseillers que le pasteur, M. Renaud KOENIGUER quitte la paroisse de Schillersdorf-Mulhausen et qu'un culte d'adieu aura lieu le dimanche 13 septembre 2020.
- L'information est communiquée que le 14ème Marché aux Puces prévu le dimanche 6 septembre 2020 n'aura pas lieu. Les autres manifestations, à savoir la marche choucroute (ASL) et le Messti (ASS) sont maintenus pour le moment et pourront être organisés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
- **École** : Un certain nombre de travaux ont été demandé par le personnel enseignant, à savoir la révision des chaises, la remise en place des bancs, une nouvelle bâche pour le bac à sable a été commandée et l'enlèvement des thuyas dans la cour et la mise en place d'une clôture (grillage rigide) est à prévoir. Pour ce dernier point, un devis d'un montant de 2.442,10 € HT a été soumis par NK Création qui pourra être minoré d'une somme de 370,25 € HT étant donné qu'il a été décidé de ne pas mettre en place de portillon vers le chemin d'accès du garage du bâtiment, celui-ci n'étant pas utilisé par les locataires.

- M. le Maire propose aux conseillers l'acquisition d'une échelle modulable adaptée au véhicule communal NEMO pour un montant de 502,00 € HT. Cette proposition est acceptée par le Conseil Municipal. De même, il est proposé l'acquisition d'un aspirateur à eau et M. le Maire se charge de faire le nécessaire.
- L'information est communiquée que le tracteur communal rencontre des problèmes techniques et qu'une intervention est absolument nécessaire.
- Après en avoir discuté, la date du samedi 19 septembre prochain est retenue pour la visite des bâtiments communaux proposée lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.
- M. MAHLER Etienne, adjoint au maire, avise les conseillers qu'il a été sollicité par l'hôpital du Neuenberg, où les travaux d'agrandissement de la maison de retraite vont démarrer, pour le dépôt de terre sur son chantier de construction d'une étable. Ceci est prévu du mercredi 15 au vendredi 17 juillet 2020 et de ce fait, il y aura de nombreux passages de camions ces jours là.

La séance est levée à 23 h 15

Rappel des délibérations prises :

1. Création d'un poste d'ATSEM
2. Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP
3. Commission communale des impôts directs (CCID)
4. Constitution de la commission PCS (Plan communal de Sauvegarde)
5. Acceptation d'un don de l'ASL
6. Divers

Liste des membres présents :

KRAPFENBAUER Marc

VAUBOURG Pascal

MAHLER Etienne

MERCKLING Claude

BALZER Vanessa

JACKY Olivier

KUHM Pierre

MERCKLING Stéphanie

RECHT Anne

WISSEN Laetitia